

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 17 janvier 2012, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers:

Michel Coolidge, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Absence motivée de : Jean-Paul Fontaine.

Formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-01 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 4.15.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public et période de questions
4. **CONSEIL:**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 6 décembre 2011, à 20 h
 - Séance extraordinaire du 6 décembre 2011, à 21h
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - 4.3 Administration – colloque sécurité civile
 - 4.4 Administration : association des directeurs municipaux du Québec Cotisation 2012
 - 4.5 Administration : achat écran & projecteur
 - 4.6 Service Voirie : achat équipements petits outils et formation
 - 4.7 Service de Loisirs : engagement personnel temporaire / patinoire
 - 4.8 Service de Loisirs : autorisation de dépense «fête d'hiver 2012»
 - 4.9 Service de Loisirs : mandat organisation soccer 2012
 - 4.10 Service des incendies – Démission et nomination au sein de la direction du service incendie
 - 4.11 Service des incendies- entente Educ-experts location caserne
 - 4.12 Service des incendies- autorisation d'achat
 - 4.13 Administration : nomination de responsable et approbation de directive d'utilisation fibre optique et réseau internet
 - 4.14 Demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 4.15 Point retiré
- 5. **LÉGISLATION:**
- 5.1 Adoption - Règlement numéro 12-252 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2012
- 5.2 Avis de motion - Projet de règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'agrandir les zones M-5, M-8 et modifier article 4.4.4.
- 5.3 Adoption du **premier projet** du règlement 12-253
- 6. **SERVICE DE L'URBANISME:**
- 6.1 Rapport du service
- 7. **SERVICE TECHNIQUE:**
- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 8. **CORRESPONDANCE:**
- 8.1 Sommaire de la correspondance
- 9. **Divers**
- 9.1 Dépôt – de l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques de la MRC des Maskoutains et entrée en vigueur le 15 février 2012.
- 10. Levée de la session

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- **Séance ordinaire du 6 décembre 2011, à 20 h**
- **Séance extraordinaire du 6 décembre 2011, à 21 h**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-02 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux mentionnés en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 décembre 2011, de la séance extraordinaire du 6 décembre 2011 à 21 h, tels que rédigés et d'en approuver les signatures.

4.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-03 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la liste des comptes à payer au 17 janvier 2012 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaire des élus et des employés municipaux :	2011	39,541.71 \$
	2012	4,190.80 \$

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- Chèques manuels M0005447 à M0005479 :	2011	2,332.19 \$
- Accès D 12011177 à 12011188 :	2011	24,697.19 \$
- Accès D 12012001 à 12012004 :	2012	1,549.62 \$
- Chèques C0004899 à C0004959 :	2011	85,541.40 \$
- Chèques C0005440 à C0005446 :	2011	4,167.69 \$
- Chèques C0004960 à C0004969 :	2011	38,618.74 \$
- Chèques C0004970 à C0004992 :	2012	65,954.41 \$
Total des dépenses:		266,593.75 \$

4.3 ADMINISTRATION – COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-04 :

Il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince, et résolu d'autoriser M. Robert Houle à assister au colloque sur la sécurité civile 2012 du 14 au 16 février à Saint-Hyacinthe, d'en accepter la dépense y découlant et prévue au poste budgétaire 02-110-00-310.

4.4 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – COTISATION 2012 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-05 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2012 de la directrice générale et secrétaire-trésorière auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour un montant de 380 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-130-00-494.

4.5. ADMINISTRATION : ACHAT DE PROJECTEUR & ÉCRAN :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-06 :

CONSIDÉRANT les besoins des différents services administratifs;

CONSIDÉRANT les estimés reçus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser l'achat suivant auprès de Lavallée Informatique Inc pour un montant de 1187 \$, plus taxes.

- Projecteur Viewsonic 3200 et écran de projection, sac de transport 1187 \$ + taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 22-700-00-725.

QUE cet équipement sera à l'usage de la municipalité pour les services municipaux : administration, urbanisme, incendie et loisirs.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.6. SERVICE VOIRIE : ACHAT ÉQUIPEMENTS PETITS OUTILS ET FORMATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-07 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'autoriser :

- l'achat d'équipement petits outils : 492.25 \$ + taxes, 02-320-00-526
- l'achat de chaîne TCB-10-T 2 mailles pour la saleuse : 543.23 \$ + taxes 02-320-00-525
- l'achat de clapet anti-retour et vanne guillotine pour réseau aqueduc : 850 \$ + taxes 02-413-00-526
- les frais de formation initiation à l'informatique par bloc de 2 heures, maximum 500 \$/* 02-320-00-454

Le tout tel que déjà prévu aux postes budgétaires 2012 ci-haut mentionnés.

4.7 ENGAGEMENT PERSONNEL TEMPORAIRE / ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-08 :

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice en loisirs pour l'engagement du personnel temporaire à l'entretien et surveillance de la patinoire;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron, et résolu d'entériner la décision de la direction générale pour l'engagement du personnel temporaire à l'entretien et surveillance de la patinoire de Isabelle Chicoine, Steve Bergeron et Sébastien Lussier, sous la supervision de M. Martin Lemieux.

Le tout tel que déjà prévu aux postes budgétaires 02-701-30-141 & 02-702-30-142.

4.8 SERVICE DE LOISIRS : AUTORISATION DE DÉPENSE / FÊTE D'HIVER 2012 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-09 :

Pour faire suite à la recommandation de la coordonnatrice en loisirs concernant la tenue de la fête d'hiver 2012;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu d'autoriser la tenue de la fête d'hiver le vendredi 3 février 2012 en collaboration de l'école de la Rocade et des divers services de garde ayant manifesté leur intérêt à y participer et d'en accepter les dépenses y découlant déjà prévues au poste budgétaire 02-701-20-447.

4.9 SERVICE DE LOISIRS : MANDAT / ORGANISATION DU SOCCER 2012 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-10 :

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la ligue de soccer ont manifesté leur intérêt à organiser le soccer à Saint-Dominique pour la saison 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser la signature du protocole d'entente de

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

service entre la ligue de soccer Saint-Dominique et la municipalité de Saint-Dominique. Ce protocole définit les engagements des deux parties pour la saison 2012.

Que les besoins en matériel, location de terrain et du pavillon devront être transmis à la coordonnatrice en loisirs pour suite à donner.

Que pour les effets bancaires de la ligue de soccer, la deuxième signataire autorisée soit la coordonnatrice en loisirs Julie Champigny. L'institution financière devra en être avisée pour les modifications requises.

Que le protocole fait partie intégrante de la résolution comme si au long cité.

4.10 SERVICE DES INCENDIES : DÉMISSION ET NOMINATION À LA DIRECTION INCENDIE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-11 :

DÉMISSION DE M. SYLVAIN CHICOINE À TITRE DE DIRECTEUR INCENDIE ET POMPIER.

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Chicoine a remis sa démission à titre de directeur incendie et pompier volontaire de la municipalité Saint-Dominique et effective à compter du 1^{er} janvier 2012, afin de se consacrer à son entreprise et à ses occupations personnelles;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Chicoine a œuvré au sein du service incendie depuis 31 ans dont 12 à titre de directeur;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par la conseillère Lise Bachand, et résolu d'accepter avec regret cette démission.

Qu'au nom de la population et des membres du conseil ayant siégé tout au long de ces années, nous vous disons Bravo et Merci pour votre disponibilité et implication auprès des citoyens.

NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12 :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu de nommer M. Benoit Chicoine directeur par intérim du service incendie de la Municipalité Saint-Dominique.

4.11 SERVICE INCENDIES : ENTENTE EDUC-EXPERTS LOCATION CASERNE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-13 :

CONSIDÉRANT QU'une formation «pompiers 1» a lieu à la caserne Saint-Dominique et est dispensée par Educ-Expert;

CONSIDÉRANT QU'montant de 100 \$ par candidat inscrit à cette formation sera facturé à Educ-Expert par la municipalité, et ce en compensation d'utilisation de locaux et équipements requis tel que boyaux, lance, outils manuels, cordes, scies à gaz, pompe opérée par l'instructeur;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT QUE chaque pompier inscrit à cette formation devra fournir son équipement d'appareil respiratoire et bouteille de rechange;

CONSIDÉRANT QUE l'instructeur est responsable de s'assurer qu'aucun bris ou autre puisse nuire à un appel d'intervention, et doit aviser le directeur incendie de tout constat à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Michel Coolidge, et résolu d'accepter cette entente telle que recommandée par M. Benoit Chicoine.

4.12 SERVICE INCENDIES : AUTORISATION D'ACHATS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-14 :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser l'achat de 2 unités radio portatif 410-430 MHZ et équipement tel que mentionné à l'estimé # 1438 fourni par Les TéléSystèmes du Québec et d'en accepter la dépense déjà prévue au poste budgétaire 02-220-00-526.

4.13 ADMINISTRATION : FIBRE OPTIQUE ET RÉSEAU INTERNET-DIRECTIVE D'UTILISATION- APPROBATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-15 :

CONSIDÉRANT QUE, par une entente avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains et les municipalités membres ont accès à un réseau commun de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu d'ententes, il est prévu que Réseau Internet Maskoutain, par l'entremise de son fournisseur Télécommunications Xittel inc., agira comme fournisseur de service Internet, en remplacement de la Commission scolaire, à l'égard de la MRC et de ses municipalités;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de prendre des mesures appropriées de manière à ce que l'utilisation de ce réseau soit protégée par des règles adéquates en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 11-12-234 adoptée par la MRC des Maskoutains approuvant la directive d'utilisation du réseau de fibres optiques, de manière à prendre les mesures appropriées pour que l'utilisation de ce réseau soit protégée dans des règles adéquates en matière de sécurité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la municipalité de Saint-Dominique approuve cette directive d'utilisation du réseau de fibres optiques, de manière à prendre les mesures appropriées pour que l'utilisation du réseau soit protégée dans des règles adéquates en matière de sécurité.

DE DÉSIGNER la directrice générale, pour agir comme responsable, au niveau de la municipalité de Saint-Dominique, de l'application de la procédure de sauvegarde requise en vertu de la clause 6 de cette directive et, de façon générale, afin d'assurer l'application de cette directive.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

4.14 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) CARRIÈRES SAINT-DOMINIQUE LOTS 2,210,272 2 210,273 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-16 :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour des fins autres qu'agricoles et la coupe forestière sélective;

CONSIDÉRANT QUE cette demande découle des dispositions de la Loi de protection du territoire agricole et à la demande du Ministère du développement durable et des Parcs pour une relocalisation d'une partie du cours d'eau Ruisseau Dion;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune disposition réglementaire relative à ce type de projet, celui-ci est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit aussi faire l'objet des autorisations de la MRC et du MDDEP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation pour le projet tel que déposé pour les lots 2,210,272 et 2,2210,273.

4.15 DOSSIER DÉVELOPPEMENT SUD/ PLAN LOTISSEMENT :

POINT RETIRÉ

5. LÉGISLATION :

5.1 ADOPTION- RÈGLEMENT NUMÉRO 12-252 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2012 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-17 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que soit adopté le règlement numéro 12-252 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2012.

Le texte du règlement fait partie du procès verbal comme si au long cité.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.2 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D'AGRANDIR LES ZONES M-5, M-8 ET MODIFIER L'ARTICLE 4 SUR LES DROITS ACQUIS POUR LA ZONE M-8.

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de Zonage numéro 09-216 afin d'agrandir la zone M-5 à même la zone R-16, soit d'une profondeur de 73 mètres vers le sud sur une largeur de 91.5 m représentant la partie nord du lot 2,210,676, d'agrandir la zone M-8 à même la zone M-7 et de modifier l'article 4 portant sur les droits acquis pour la zone M-8.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

**5.3 ADOPTION – PREMIER PROJET RÈGLEMENT 12-253 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 09-216 :
- AGRANDIR LES ZONES M-5 ET M-8
- MODIFIER L'ARTICLE 4 PORTANT SUR LES DROITS ACQUIS POUR LA ZONE M-8**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012- 18 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter le **premier projet** de règlement numéro 12-253 modifiant le règlement de Zonage numéro 09-216 afin d'agrandir la zone M-5 à même la zone R-16, soit d'une profondeur de 73 mètres vers le sud sur une largeur de 91.5 m représentant la partie nord du lot 2,210,676.

D'agrandir la zone M-8 à même la zone M-7 et de modifier l'article 4 portant sur les droits pour la zone M-8.

Le texte du premier projet de règlement 12-253 fait partie intégrante comme si au long cité.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le mardi 7 février 2012, à 20 h.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de décembre 2011 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de décembre 2011 est déposé au Conseil.

8. CORRESPONDANCE :

8.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de décembre 2011 est déposé au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

9. DIVERS :

Dépôt de l'attestation de conformité de couverture de risques de la MRC des Maskoutains et entrée en vigueur le 15 février 2012.

10. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-19 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu à l'unanimité des conseillers de lever cette séance à 20 h 30.

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim